

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Numéro de référence: 2087-103-50

Date d'émission: 11/05/2015 Date de révision: 14/10/2021 Remplace la version de: 09/05/2016 Version: 2.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                    |   |
|--------------------|---|
| Forme du produit   | : Mélange                                     |
| Nom du produit     | : HUILE DE COUPE - AEROSOL - AFDB - 650/500ML |
| UFI                | : VMJ5-WJ81-KY0E-SMT4                         |
| Code du produit    | : AFB124                                      |
| Type de produit    | : Huile de coupe                              |
| Vaporisateur       | : Aérosol                                     |
| Groupe de produits | : Produit commercial                          |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| Catégorie d'usage principal            | : Utilisation professionnelle      |
| Spec. d'usage industriel/professionnel | : Réservé à un usage professionnel |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AU FORUM DU BATIMENT  
76 RUE NICOLAS COPERNIC  
60230  
CHAMBLY  
T 01 30 28 75 90 - F 01.30.28.75.91  
[www.afdb.fr](http://www.afdb.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société   | Adresse  | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|--------|---|--|-------------------|---|
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy<br>Hôpital Central       | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny<br>54035 Nancy Cedex | +33 3 83 22 50 50 |   |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris<br>Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475 Paris Cedex 10          | +33 1 40 05 48 48 |   |
| France | ORFILA  |  | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

# HUILE DE COUPE - AEROSOL - AFDB - 650/500ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1 H222;H229  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412  
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP)

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles. Ne pas fumer.  
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le respect de la réglementation locale.

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

| Nom  | Identificateur de produit                                      | %          | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|--|--|------------|---|
| Destillate (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte schwere paraffinhaltige                             | N° CAS: 64742-54-7<br>N° CE: 265-157-1                         | 50 – 100   | Asp. Tox. 1, H304   |
| butane<br>substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR) | N° CAS: 106-97-8<br>N° CE: 203-448-7<br>N° Index: 601-004-00-0 | 20 – 50    | Flam. Gas 1, H220<br>Press. Gas                             |
| Phenol, isopropylated, phosphate (3:1)[Triphenyl phosphate > 5%]                                   | N° CAS: 68937-41-7   | 1,25 – 2,5 | Repr. 2, H361<br>STOT RE 2, H373<br>Aquatic Chronic 1, H410 |

# HUILE DE COUPE - AEROSOL - AFDB - 650/500ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Nom   | Identificateur de produit           | %            | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|---|-------------------------------------|--------------|---|
| 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol | N° CAS: 95-38-5<br>N° CE: 204-414-9 | 0,495 – 0,99 | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302<br>Skin Corr. 1, H314<br>STOT RE 2, H373<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10)<br>Aquatic Chronic 1, H410 |

Produit soumis à l'article 1.1.3.7 du CLP. La règle de divulgation des composants est modifiée suivant ce cas.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).         |
| Premiers soins après inhalation           | : Toux. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.                                   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.  |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Essoufflement.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis au médecin.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.                           |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                    |  |
|--------------------|--|
| Danger d'incendie  | : Aérosol extrêmement inflammable.   |
| Danger d'explosion | : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. |

### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |   |
|---|---|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Evacuer la zone. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.   |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                   |   |
|-------------------|---|
| Mesures générales | : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. |
|-------------------|---|

# HUILE DE COUPE - AEROSOL - AFDB - 650/500ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Stocker à l'écart des autres matières.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux en raison du risque potentiel d'explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.  
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

Température de stockage : 5 – 50 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

| butane (106-97-8)                                     |                        |
|---|------------------------|
| France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle |                        |
| Nom local   | n-Butane               |
| VME (OEL TWA)   | 1900 mg/m <sup>3</sup> |
| VME (OEL TWA) [ppm]                                   | 800 ppm                |

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

# HUILE DE COUPE - AEROSOL - AFDB - 650/500ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

**Équipement de protection individuelle:**

Gants.

**Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:**



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

**Protection oculaire:**

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

**Protection des mains:**

Porter des gants de protection.

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

**Protection des voies respiratoires:**

Porter un masque approprié

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                       |                                    |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| État physique                         | : Liquide                          |
| Couleur                               | : ambré.                           |
| Apparence                             | : limpide.                         |
| Odeur                                 | : caractéristique.                 |
| Seuil olfactif                        | : Pas disponible                   |
| Point de fusion                       | : Pas disponible                   |
| Point de congélation                  | : Pas disponible                   |
| Point d'ébullition                    | : Pas disponible                   |
| Inflammabilité                        | : Aérosol extrêmement inflammable. |
| Limites d'explosivité                 | : Pas disponible                   |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | : Pas disponible                   |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE) | : Pas disponible                   |
| Point d'éclair                        | : 194 °C                           |
| Température d'auto-inflammation       | : Pas disponible                   |
| Température de décomposition          | : Pas disponible                   |
| pH                                    | : Pas disponible                   |

# HUILE DE COUPE - AEROSOL - AFDB - 650/500ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Viscosité, cinématique                         | : 40 mm <sup>2</sup> /s |
| Solubilité                                     | : Pas disponible        |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible        |
| Pression de vapeur                             | : 0,1 hPa               |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible        |
| Masse volumique                                | : Pas disponible        |
| Densité relative                               | : 0,869                 |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Pas disponible        |
| Taille d'une particule                         | : Non applicable        |
| Distribution granulométrique                   | : Non applicable        |
| Forme de particule                             | : Non applicable        |
| Ratio d'aspect d'une particule                 | : Non applicable        |
| État d'agrégation des particules               | : Non applicable        |
| État d'agglomération des particules            | : Non applicable        |
| Surface spécifique d'une particule             | : Non applicable        |
| Empoussiérage des particules                   | : Non applicable        |

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

% de composants inflammables : 91,5

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|  |   |
|--|---|
| Toxicité aiguë (orale)                       | : Non classé  |
| Toxicité aiguë (cutanée)                     | : Non classé  |
| Toxicité aiguë (Inhalation)                  | : Non classé  |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Non classé  |
| Indications complémentaires                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé  |
| Indications complémentaires                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Non classé  |

# HUILE DE COUPE - AEROSOL - AFDB - 650/500ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|   |   |
|---|---|
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité   | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

### Phenol, isopropylated, phosphate (3:1)[Triphenyl phosphate > 5%] (68937-41-7)

|   |  |
|---|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
|---|--|

### 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol (95-38-5)

|   |  |
|---|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
|---|--|

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Danger par aspiration       | : Non classé  |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

### HUILE DE COUPE - AEROSOL - AFDB - 650/500ML

|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| Vaporisateur           | Aérosol               |
| Viscosité, cinématique | 40 mm <sup>2</sup> /s |

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 11.2.2. Autres informations

|  |   |
|--|---|
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
|--|---|

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|  |  |
|--|--|
| Ecologie - eau   | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé   |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### HUILE DE COUPE - AEROSOL - AFDB - 650/500ML

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |
|------------------------------|---|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### HUILE DE COUPE - AEROSOL - AFDB - 650/500ML

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

# HUILE DE COUPE - AEROSOL - AFDB - 650/500ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Éliminer le contenu/récipient dans le respect de la réglementation locale.  
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (IATA) : Non applicable  
N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG**  
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

**IATA**  
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

**ADN**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

**RID**  
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable



# HUILE DE COUPE - AEROSOL - AFDB - 650/500ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 14.4. Groupe d'emballage

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Groupe d'emballage (ADR)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IATA) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (ADN)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (RID)  | : Non applicable |

### 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Dangereux pour l'environnement | : Non  |
| Polluant marin                 | : Non  |
| Autres informations            | : Pas d'informations supplémentaires disponibles |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

#### 15.1.2. Directives nationales

##### France

| No ICPE   | Installations classées<br>Désignation de la rubrique  | Code Régime | Rayon |
|-----------|---|-------------|-------|
| 4320.text | Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. |             |       |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

# HUILE DE COUPE - AEROSOL - AFDB - 650/500ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 16: Autres informations

| Indications de changement |                                     |              |           |
|---------------------------|-------------------------------------|--------------|-----------|
| Rubrique                  | Élément modifié                     | Modification | Remarques |
|                           | Remplace la fiche                   | Modifié      |           |
|                           | Date de révision                    | Modifié      |           |
|                           | Tri (IMDG)                          | Ajouté       |           |
|                           | Arrimage et manutention (Code IMDG) | Ajouté       |           |
|                           | Instructions d'emballage (RID)      | Modifié      |           |
|                           | Dispositions spéciales (IATA)       | Modifié      |           |
|                           | Instructions d'emballage (ADR)      | Modifié      |           |
|                           | Dispositions spéciales (IMDG)       | Modifié      |           |
| 2.2                       | Conseils de prudence (CLP)          | Modifié      |           |
| 9.1                       | Couleur                             | Modifié      |           |
| 14.6                      | Dispositions spéciales (ADN)        | Modifié      |           |
| 14.6                      | Instructions d'emballage (IMDG)     | Modifié      |           |

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

| Texte intégral des phrases H et EUH: |  |
|--------------------------------------|--|
| Acute Tox. 4 (par voie orale)        | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4   |
| Aquatic Acute 1                      | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1  |
| Aquatic Chronic 1                    | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1   |
| Asp. Tox. 1                          | Danger par aspiration, catégorie 1   |
| Flam. Gas 1                          | Gaz inflammables, catégorie 1  |
| H220                                 | Gaz extrêmement inflammable.   |
| H222                                 | Aérosol extrêmement inflammable.   |
| H229                                 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  |
| H302                                 | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H304                                 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                              |
| H314                                 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  |
| H361                                 | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.   |
| H373                                 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| H410                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                          |
| H412                                 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                 |
| Press. Gas                           | Gaz sous pression  |
| Repr. 2                              | Toxicité pour la reproduction, catégorie 2   |

# HUILE DE COUPE - AEROSOL - AFDB - 650/500ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Texte intégral des phrases H et EUH: |  |
|--------------------------------------|--|
| Skin Corr. 1                         | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1  |
| STOT RE 2                            | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2 |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.